



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés



Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Antilles Guyane

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane
Rue du Professeur Raymond Garcin – 97200 Fort-de-France
Ce rapport contient 3 pages
Référence : AB 12 2 18



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Siège social : Rue du Professeur Raymond Garcin – 97200 Fort-de-France
Capital social : € 2 391 105,-

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI Le Soleil

Votre société a mis en place une avance en compte courant non rémunérée en octobre 2010 au bénéfice de la SCI Le Soleil. Le montant de cette avance en compte courant au 31 décembre 2011 est de 121 707,20 €.

Avec la SCI Le Soleil

Votre société a accordé à la SCI Le Soleil un prêt d'un montant de 2 531 993,- € en date du 1^{er} novembre 2005.

Les intérêts perçus au titre de ce prêt au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 29 262,82 €. Le capital restant dû au titre de ce prêt au 31 décembre 2010 s'élève à 1 096 562,55 €.

Avec la SCI Le Soleil

Au titre des loyers d'immeubles annuels, la SCI Le Soleil a facturé à votre société 224 100,- € au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI Le Soleil

Votre société a consenti à la SCI Le Soleil un prêt d'un montant de 760 000,-€ en date du 18 novembre 2009. Les intérêts versés au titre de ce prêt au cours de l'exercice écoulé s'élèvent à 23 629,51€. Le capital restant dû au titre de ce prêt au 31 décembre 2010 s'élève à 702 900,24 €.

Paris La Défense, le 9 mai 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Toulouse, le 9 mai 2012

EXCO et Associés

Jean-Marie Ferrando
Associé